

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **87 (1951)**

Heft 45

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : *Message de fin d'année.* — Lausanne : *départs.* — Yverdon. — Neuchâtel : *La Chaux-de-Fonds.* — *Réponse du C. C.* — *Nouvelles diverses.* — *Ecole normale.* — Jura bernois : *A propos de la loi sur l'E. P.* — *Pour terminer 1951.* — *Bibliographie.* — *Table des matières.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

MESSAGE DE FIN D'ANNÉE

Que ce dernier Bulletin apporte à tous les meilleurs vœux du Comité pour les fêtes de fin d'année.

J'aimerais tout particulièrement adresser un message à ceux qui quittent notre association, aux familles de nos collègues disparus au cours de l'année et enfin à nos malades :

A vous, nouveaux retraités qui nous avez été fidèles si longtemps, merci ! Puissiez-vous jouir en bonne santé de cette détente bien méritée. Nous savons que vous n'oublierez pas vos collègues en fonctions et espérons que vous vous abonnerez au Bulletin (voir « Educateur » du 8 décembre 1951, page 775). Soyez certains que vous serez les bienvenus aux assemblées générales et aux assemblées de sections.

A vous, jeunes collègues qui cessez l'enseignement pour fonder un foyer, nous adressons tous nos vœux de bonheur et de félicité.

A vous, familles affligées de nos chers collègues disparus, nous réitérons notre témoignage de sympathie.

A vous enfin, chers collègues malades, j'aimerais dire combien votre Comité pense à vous et se préoccupe de votre situation. Nous vous souhaitons de bientôt avoir la joie de reprendre votre activité.

1952 est à la porte : Bonne Année à tous !

M. C.

LAUSANNE : DÉPARTS

Mademoiselle Berthe Reymond. Le 30 octobre dernier, le personnel enseignant du collège de St-Roch prenait congé de Mlle Berthe Reymond, qui cesse son activité après 30 années d'enseignement, dont 20 en ville.

Le maître-surveillant qui présidait cette charmante manifestation salua la présence de M. Jeanrenaud, inspecteur, de M. Marcel Reymond, frère de B. Reymond, excusa M. Pochon, ancien inspecteur, puis évoqua avec finesse quelques souvenirs personnels. M. Jenrenaud exprima ensuite la reconnaissance des autorités et forma des vœux pour un avenir de sérénité à celle qui a donné à des volées d'écoliers son enthousiasme, sa probité, sa conscience professionnelle.

Le lendemain, au cours d'une touchante cérémonie dans une salle d'école fleurie, M. Jeanrenaud prenait officiellement congé de B. Reymond, lui renouvelant ses sentiments de gratitude en y associant ceux des élèves.

A notre tour de dire notre reconnaissance à B. Reymond qui a pris une part active à nos préoccupations professionnelles et corporatives. En effet, elle fut membre du Comité de la Section de Lausanne, puis représenta le corps enseignant au sein de la Commission scolaire. Nous lui disons : merci ! et souhaitons qu'elle retrouve les forces physiques nécessaires qui lui permettront d'accomplir son vœu le plus cher : Encore servir. M.

Madame Elsa Grin-Mottaz. — C'est le 30 octobre, lors d'une petite réunion intime dans la cuisine de l'Ecole ménagère de Villamont, que les collègues de la Barre et de Villamont prirent congé de Mme Grin, un jour avant sa dernière classe à la Barre, après 31 ans d'enseignement. Les maîtresses ménagères avaient déjà, il y a quelque temps, fêté Mme Grin. Enfin, M. Jeanrenaud, inspecteur, marqua par son passage les dernières heures de classe de notre collègue.

Mme Grin a débuté dans l'enseignement primaire à Crissier, puis, en possession de son brevet pour l'enseignement ménager, elle donna le meilleur de son temps et de ses forces à l'Ecole ménagère de Lausanne, quelques mois à Montriond, un an à Beaulieu, vingt-trois ans à Villamont. Depuis deux ans, elle avait repris une classe primaire. Comme ses collègues lausannoises, elle avait pendant la guerre donné des cours de cuisine économique.

De caractère primesautier, disposée à voir le côté amusant des choses, vive, exubérante même, musicienne, sportive, constamment soucieuse d'enrichir ses connaissances, elle a su se faire aimer de ses élèves et apprécier par ses collègues.

Nos vœux les plus cordiaux accompagnent Mme Grin dans sa retraite que nous souhaitons longue et heureuse.

YVERDON

Dernièrement, dans la Salle paroissiale du château les deux sections d'Yverdon et de Grandson se sont groupées pour y tenir leur assemblée d'automne, sous la présidence de M. Cevey, d'Yverdon. Le président salue d'abord la nombreuse assistance attirée par un programme intéressant, puisqu'il comportait, outre une brève séance administrative, une première vision en Suisse romande de films sonores d'enseignement. Au cours de cette séance, et après avoir souligné la présence de diverses personnalités, le président adresse de vives félicitations à trois collègues qui quittent l'enseignement après une belle carrière au service de nos enfants. Il s'agit de notre collègue Jules Burdet, de Valeyres s/Montagny, et de Mesdames Blanche Guyaz et Alice Borkowsky-Bettex d'Yverdon. A ces excellents pédagogues, dévoués et fidèles membres de notre association, nos meilleurs vœux pour une douce retraite.

M. A. Jeanprêtre d'Yverdon, membre du Comité central de la S.P.V. donne ensuite un aperçu des plus suggestifs de l'activité et des nombreuses préoccupations de notre Comité directeur.

Après cet intéressant exposé, M. Pécoud de Fontaines, président de la section de Grandson, clôture rapidement la partie administrative en soulignant le succès de cette séance commune.

Membre de la commission de propagande du cinéma éducatif, M. Pécoud fait brièvement le point de la situation actuelle du cinéma d'enseignement, puis il nous présente quelques films remarquables donnant une idée des énormes progrès accomplis.

C.

NEUCHÂTEL

RAPPORTS SUR L'ACTIVITÉ DES SECTIONS EN 1950

(suite)

La Chaux-de-Fonds. Président : M. Marcel Jaquet.

Membres. — Démissions : Mlles Louise Grosjean et Alice Clerc, atteintes par la limite d'âge, ont quitté l'enseignement, ainsi que Mlles Marie-Madeleine Hoffmann, Suzy Vogel et Jacqueline Oudart qui se sont mariées. Mlle Charlotte Denni et M. Tell Droz ont démissionné sans donner de motif.

Décès : Mlle Mathilde Montandon, membre auxiliaire, a tenu à marquer son intérêt à la société en lui léguant sa bibliothèque.

A l'honneur : M. Philippe Bourquin, également membre auxiliaire a reçu, à l'occasion des fêtes du cinquantième du gymnase de La Chaux-de-Fonds, le titre très mérité de docteur honoris causa de l'Université de Neuchâtel en raison de ses grands et beaux travaux sur la géologie de nos régions.

Congrès. — M. Jaquet se plaît à évoquer le magnifique souvenir qu'ont remporté de Lausanne tous les participants à la grande fête de la Romande, qui fut un succès sans réserve.

Intérêts matériels. — Le président rappelle l'âpre lutte que nous avons eu à livrer pour la défense de nos traitements et aussi toutes les démarches et les contacts qui ont abouti à notre affiliation à la V.P.O.D. Il le fait avec un peu d'amertume en constatant l'indifférence de tant de collègues à l'égard des comités sans cesse sur la brèche.

Le Comité de section s'est réuni huit fois pour discuter des dits problèmes. Et une assemblée commune des districts des Montagnes a été informée de toute la question des nouveaux salaires et fut appelée à discuter de l'appréciation du travail scolaire avant que les conférences officielles en décident.

L'activité culturelle et récréative est remise à un Comité des divertissements formé de 8 membres et présidé par un organisateur hors ligne, M. Edmond Debrot, du rapport complémentaire duquel nous extrayons ce qui suit : La Commission a eu six séances. Elle a préparé une réunion de fin d'année scolaire qu'elle a

fait agrémenter par une causerie de Mlle Andrée Schinz de Neuchâtel, sur « L'île de Ceylan », avec projections lumineuses. Ce fut aussi l'occasion de prendre congé de Mlle M.-M. Hoffmann et de M. Léon Bauer qui prenait sa retraite. Atmosphère de détente autour d'une tasse de thé. C'est ensuite la mise sur pied d'un grand voyage de sept jours en autocar aux châteaux de la Loire et en Bretagne. Une chaîne de souvenirs enchanteurs et ineffaçables. Troisième projet exécuté : un voyage en flèche rouge à Kempthal, Kloten, chute du Rhin, Schaffhouse. Succès en dépit de la saison tardive et du temps maussade.

Le sympathique président de la ruche bourdonnante peut être satisfait de cette année. Un intéressant travail a été accompli.

W. G.

RÉPONSE A UN GROUPE DE COLLÈGUES DE LA S.P.N.
NON AFFILIÉS A LA V.P.O.D.

La Chaux-de-Fonds, 12 décembre 1951.

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Nous avons pris connaissance de votre lettre du 6 crt. dans notre dernière séance du Comité central.

En ce qui concerne les points 1 et 2, soit l'obligation pour tout nouveau membre d'entrer à la VPOD et l'augmentation de la cotisation également pour les collègues non affiliés, nous devons vous dire qu'il n'est pas de la compétence du Comité central de revenir sur des décisions prises en Assemblée générale, à Neuchâtel, le 3 novembre. Seule une Assemblée extraordinaire convoquée selon l'article 21 des Statuts pourrait revoir ces points essentiels.

Quant à une représentation des membres non adhérents à la VPOD dans les Comités et Commissions de la S.P.N., nous partageons votre point de vue. En effet, pendant cette période transitoire, nous serions heureux d'avoir parmi nous, au Comité central, un délégué qui représente uniquement la S.P.N. et suive de près notre travail et nos difficultés. Cette présence nous serait précieuse et nous vous prions de bien vouloir nous désigner le collègue que vous aurez choisi.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité central :

La secrétaire : (sign.) H. Stotzer. Le président : (sign.) W. Zwahlen.

NOUVELLES DIVERSES

Admissions. Bienvenue à Mlles Eliane Bill et Ginette Vuilleumier, qui viennent d'entrer dans la S.P.N., section de La Chaux-de-Fonds.

Départ : Mme Nelly Méroz-Houriet, institutrice à La Chaux-de-Fonds, qui avait prolongé son activité après son mariage, part pour Le Sentier. Elle était restée un membre dévoué du Comité et emporte les regrets mais aussi les meilleurs vœux de chacun.

40 ans de services. On vient de fêter le 40^e anniversaire de l'entrée en fonctions de **Mlle Marguerite Steiner** et de **M. Armand Bühler**, pour chacun d'eux, dans une cérémonie tout intime.

Mlle Steiner, institutrice à La Coudre, est encore si alerte qu'on a peine à la croire arrivée déjà au terme de cette belle étape. Après un court stage aux Monts de Boveresse, Mlle Steiner fut nommée au chef-lieu où elle exerce une vocation qui, pour effacée qu'elle soit, n'en est pas moins fructueuse et appréciée dans toute sa valeur. A cette aimable collègue dont il faut louer, par ailleurs, l'esprit corporatif, nous souhaitons une fin de carrière sans ombre.

M. Bühler enseigne à La Chaux-de-Fonds avec beaucoup de succès. Il sait comprendre ses grands garçons, les dirigeant avec cette fermeté que les enfants aiment parce qu'elle est alliée à un sens pédagogique averti et qu'elle émane d'un homme cultivé. Nous formons des vœux cordiaux pour que M. Bühler puisse terminer sa tâche heureusement.

Les directeurs et inspecteurs respectifs apportèrent à ces deux membres du C. E. un témoignage tangible de la reconnaissance des autorités. A La Chaux-de-Fonds, ils étaient accompagnés, en outre, d'un conseiller communal.

W. G.

INSTRUCTION PUBLIQUE — ECOLE NORMALE

Mise au concours

Le département l'Instruction publique, d'entente avec la Commission scolaire de Neuchâtel, met au concours les postes suivants de **classes expérimentales** :

1 poste d'institutrice

2 postes d'instituteurs

1 poste d'instituteur de la classe à tous les ordres, à Chaumont.

Obligations : légales. — Traitement : légal.

Les candidats doivent en outre satisfaire aux obligations consignées dans le cahier des charges.

Entrée en fonctions : début de l'année scolaire 1952-1953.

Adresser les offres de service, avec curriculum vitae et pièces à l'appui, au département de l'Instruction publique, Château de Neuchâtel, et en aviser M. le Dr R. Chable, président de la Commission scolaire de Neuchâtel, **jusqu'au 28 décembre 1951.**

Le concours est ouvert aux institutrices et instituteurs ayant une certaine expérience pédagogique. Les titulaires d'une classe de la Ville de Neuchâtel peuvent postuler la fonction de maître de classe expérimentale.

Le cahier des charges sera remis aux intéressés par la direction de l'Ecole normale.

Le Chef du Département : *Brandt.*

JURA BERNOIS

A PROPOS DE LA LOI SUR L'ECOLE PRIMAIRE

Nous relevons avec plaisir que les 7 districts jurassiens ont accepté la loi sur l'école primaire, par 9817 oui contre 5300 non. On avait craint un moment que la campagne menée à juste titre contre la loi sur la chasse engageât les citoyens à déposer deux non... par sympathie ou par principe ! Il faut donc reconnaître que le Jura a fait preuve de civisme. Pourtant, dans chaque district, Laufon excepté, on enregistre quelques surprises de taille ; de quoi faire quand même réfléchir ; certains grands bourgs industriels et maints villages agricoles ont voté contre le projet... On peut en tirer la conclusion qu'il faudra lutter davantage quand la loi sur les traitements sera soumise au peuple.

POUR TERMINER L'AN 1951

Nos chroniques 1951 prennent fin aujourd'hui. Dieu voulant, nous les reprendrons au début de janvier 1952. A nos fidèles lecteurs, merci d'avoir ouvert chaque semaine l'Educateur, nos vœux les meilleurs pour des fêtes bénies ! Que l'année du Congrès pédagogique jurassien nous voie tous animés du désir de demeurer joyeux au service de l'école populaire !

Reber.

BIBLIOGRAPHIE

L'Enfance anormale, par M. Prudhommeau, dans la collection « Nouvelle encyclopédie pédagogique » P. U. F, Paris 1949.

Livre intéressant, à plus d'un titre.

Dans un bref premier chapitre, l'auteur résume fort bien l'essentiel de l'histoire de l'éducation des anormaux, énumère les causes des grandes difficultés qui se sont dressées devant ceux qui se sont intéressés aux enfants arriérés. **Faut-il ajouter qu'actuellement encore ces mêmes difficultés (opposition des points de vue du médecin, du psychologue et de l'éducateur), sont toujours présentes, même si l'on n'en parle plus guère ?**

Dans le second chapitre, l'auteur tente d'établir à son tour une classification, tout en précisant le sens des termes les plus fréquemment employés. Mais, à notre avis, il a le tort d'y introduire, en plus des facteurs habituels, le point de vue moral, **qui dépend par trop de l'éthique de l'éducateur** et qui manquera longtemps encore de critères suffisamment objectifs pour entraîner l'adhésion de tous les praticiens.

La partie de ce chapitre qui traite des inadaptés est par contre excellente, tout comme le début du chapitre trois. C'est dans ces pages qu'on sent le mieux la longue pratique éducative de l'auteur et sa grande expérience des problèmes infiniment complexes que pose tout d'abord l'intégration des anormaux dans la vie scolaire et dans la vie sociale ensuite.

Citons au passage les remarques pertinentes sur la tenace idée de « rattrapage » possible du programme normal primaire, les illusions de bon nombre d'éducateurs sur les retardés « scolaires » ou des parents sur l'apprentissage de la lecture par les anormaux. Citons aussi, sur

le plan psychologique, les erreurs courantes que la notion « d'âge mental » — pourtant si commode par ailleurs — fait commettre aux éducateurs et même aux psychologues. **Il est aussi juste de dire, comme le fait M. Prudhommeau, que « les instituteurs ignorent ce qu'est un enfant arriéré », mais ce n'est pas seulement comme il le dit, « parce que la définition leur a manqué », mais bien plutôt — et c'est notre pratique de psychologue et d'éducateur qui nous autorise à l'affirmer — parce que le véritable contact avec les arriérés leur a manqué.**

Nous aimons moins, par contre, le chapitre quatre. Non que l'auteur ne défende pas une position à laquelle nous ne puissions facilement nous rallier (Cf. en particulier l'opinion : l'éducation intellectuelle et affective de l'arriéré n'est pas celle des enfants réputés normaux, simplement décalée dans le temps) mais nous pensons que M. Prudhommeau, dans cette partie de son ouvrage, est trop resté dans les généralités. Faut-il y voir une attitude délibérément choisie ou comme nous le pensons plus volontiers, faut-il accuser les dimensions restreintes du volume ?

Que nous supposions à l'auteur des lecteurs éducateurs professionnels ou non, il en a trop ou pas assez dit. Nous aurions aimé le voir dépasser, sur le plan des techniques aussi, le stade des affirmations et nous donner des faits **illustrant la complexité et l'étendue du sujet présenté**. Premier exemple : Nous souscririons plus volontiers à son idée de faire le dépistage des arriérés sur le plan national, si nous connaissions mieux la batterie psychologique qu'il propose dans ce but, encore qu'elle nous paraisse un peu frêle au point de vue sécurité, face à l'énorme responsabilité que pose le dépistage.

Autre exemple : son opinion, que nous partageons en grande partie du reste, sur les méthodes d'apprentissage de la lecture.

Mais nous le répétons, ce volume mérite notre attention, **parce qu'il montre constamment l'intrication des problèmes psychologiques et pédagogiques que pose l'arriération mentale**, parce que son optique sur cette question difficile est juste, et surtout parce que l'auteur n'oublie pas un instant qu'il travaille avec de l'humain. J. D.

Un homme (John R. Mott), par Benjamin Vallotton. — 184 pages broché. Fr. 4.95. Editions La Concorde, Lausanne.

M. B. Vallotton, vient de rédiger une biographie de John R. Mott, qui pendant plus d'un demi-siècle fut l'animateur de nos mouvements de jeunesse : U.C.J.G. et Associations chrétiennes d'étudiants, et l'un des pionniers du Conseil œcuménique des Eglises, comme aussi du Conseil international des Missions. Ce n'est pas un panégyrique, mais un document plein de vie nous retraçant la vie de ce grand missionnaire qui, pendant plus de soixante années, a parcouru le monde en évangéliste, en constructeur de communautés spirituelles et en unificateur de l'action chrétienne.

Ce livre a été conçu par un homme qui a compris John R. Mott, et l'ayant compris, l'a aimé. Il nous transmet le message de ce grand serviteur de Dieu, message pour la génération qui monte, message pour tous ceux qui ont accepté des responsabilités dans l'Eglise de Jésus-Christ. C. G.